

Attention grêle



INFORMATIONS IMPORTANTES À L'USAGE DES MAÎTRES D'OUVRAGE, ARCHITECTES ET PROPRIÉTAIRES

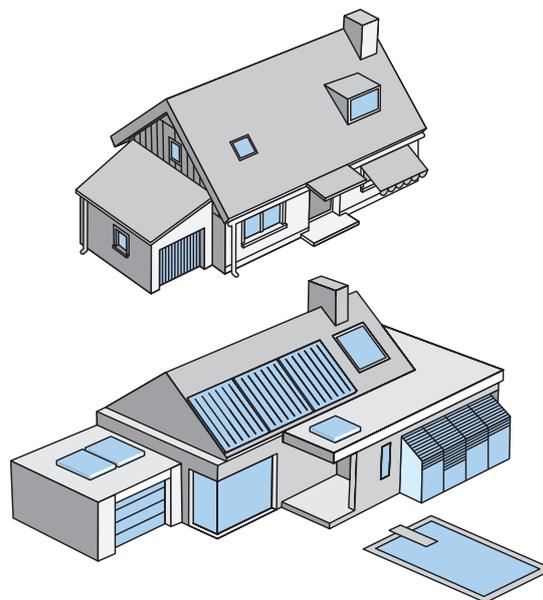
En Suisse, les gros orages printaniers et estivaux, accompagnés de grêle, causent des dommages de plus en plus importants aux bâtiments et la tendance semble se confirmer. Toutes les régions du canton de Vaud sont concernées par ce phénomène particulièrement destructeur, où l'on prévoit en moyenne des grêlons d'au moins 2 cm tous les 5 ans!

Les grêlons de cette taille occasionnent des dégâts typiques, notamment des dégradations fonctionnelles ou esthétiques sur les stores à lamelles, des trous dans les panneaux et les lanternes en plastique, des fissures dans les revêtements pour toits plats plus ou moins anciens, l'éclatement des verres minces (fenêtres anciennes, collecteurs tubulaires, etc.) ou encore laissent des traces d'impacts sur les bois vernis des fenêtres, des portes et des façades. Sans compter que les dommages indirects, causés par les inondations provoquées par des évacuations obstruées, ne sont pas rares.

Ces dégâts peuvent être évités. Il suffit d'intégrer la protection contre la grêle dès la planification de toute construction neuve et/ou de rénovation! Dans ce but, il importe de définir le degré de protection et de choisir des matériaux et des produits de construction présentant une résistance adaptée à la grêle.

Les dégâts causés par la grêle ne sont pas une fatalité!

Les dégradations causées par une averse de grêle dépendent de la taille des grêlons, de leur dureté et de leur forme. Plus ils sont gros et pointus, plus ils sont destructeurs. En outre, la force et le sens du vent, ainsi que les fortes pluies qui accompagnent la grêle jouent



Comparaison de l'évolution des matériaux utilisés entre une construction des années 50 et une maison contemporaine.

un rôle important dans l'ampleur des dommages causés aux bâtiments. Le choix judicieux des matériaux pour l'enveloppe du bâtiment ainsi que son entretien régulier permettent d'éviter les dégâts et les conséquences qui en découlent.

La normalisation des matériaux en classes de résistance à la grêle, mesurée par des tests effectués en laboratoire, aide à les choisir. Cette résistance, classée sur une échelle de 1 à 5, décrit la taille maximale du grêlon sous l'impact duquel le matériau ou l'élément de construction ne sera pas endommagé. L'indice de résistance à la grêle (RG) représente grosso modo la taille dudit grêlon: RG1 =



Même si le vieillissement n'est pas apparent, les matériaux en plastique peuvent eux aussi perdre leur protection initiale contre la grêle.

Attention au vieillissement du plastique!

À mesure que le plastique vieillit, sa résistance à la grêle diminue. Au bout de quelques années, de nombreux produits présentent une résistance nettement plus faible et n'assurent plus une protection suffisante contre la grêle. Veillez donc à utiliser des éléments en plastique offrant une résistance élevée, garantie pour la durée d'utilisation souhaitée. Afin de continuer à bénéficier des mêmes prestations d'assurance, remplacez le plastique au moment opportun ou protégez les matériaux fragiles de l'impact direct des grêlons, par exemple au moyen de grilles de protection.

Protection contre la grêle grâce à l'entretien des bâtiments

Lors de l'entretien des bâtiments, il est important de maintenir tous les écoulements, bouches et canalisations d'évacuation libres de toute obstruction susceptible d'entraver l'écoulement des eaux de pluies. A cet effet, il est recommandé de rincer et nettoyer régulièrement les canalisations. Après une intempérie, il convient de contrôler les écoulements et de retirer les feuilles, brindilles, débris et grêlons.

www.rpgonline.ch

Pour une bonne protection, choisissez au moins l'indice de résistance à la grêle 3 (RG3). Le Répertoire suisse de la protection contre la grêle contient une liste de produits classés selon leur résistance à la grêle. Il regroupe un vaste éventail de matériaux et d'éléments de construction. Vous y trouverez également les conditions de contrôle ainsi que d'autres documents.



no	HPI	SG	Désignation	Description	Requérant	Validité	Classification
22418	117		Dreifachverglasung eines VELUX Dachfensters / Triple vitrage d'une fenêtre de toit VELUX	Triple vitrage d'une fenêtre de toit à ouverture par rotation (GGI, 509, 3165). Longueur de la vitre: 988 mm. Largeur de la vitre: 594 mm. Epaisseur de la vitre externe: 4 mm, renforcée. Le cadre n'a pas été testé.	VELUX Schweiz AG Industriestrasse 7 4632 Trimbach Schweiz	31.12.2016	Résistance à la grêle minimale: RG 5 Résistance à la grêle minimale sans aspect: RG 5 Résistance à la grêle aspect: RG 5 Résistance à la grêle protection de lumière: RG -- Résistance à la grêle transsoudée: RG -- Résistance à la grêle étanchéité: RG 5
22419	117		Zweifachverglasung eines VELUX Dachfensters / Double vitrage d'une fenêtre de toit VELUX	Double vitrage d'une fenêtre de toit à ouverture par rotation (GGI, 509, 3160). Longueur de la vitre: 988 mm. Largeur de la vitre: 594 mm. Epaisseur de la vitre externe: 6 mm, renforcée. Le cadre n'a pas été testé.	VELUX Schweiz AG Industriestrasse 7 4632 Trimbach Schweiz	31.12.2016	Résistance à la grêle minimale: RG 5 Résistance à la grêle minimale sans aspect: RG 5 Résistance à la grêle aspect: RG 5 Résistance à la grêle protection de lumière: RG -- Résistance à la grêle transsoudée: RG -- Résistance à la grêle étanchéité: RG 5



L'orage arrive, levez les stores!

Si le temps se fait menaçant, pensez à relever les stores. Les fenêtres modernes ne sont pas endommagées par les grêlons, mais les stores à lamelles peuvent souffrir de l'impact des grêlons, même de petite taille. L'application gratuite Alarme-Météo prévient ses usagers de l'arrivée d'intempéries dans leur région par application pour smartphones (iPhone/Android), par SMS, e-mail ou fax.

www.alarmemeteo.ch



PROTECTION CONTRE LES DANGERS NATURELS

Informations complémentaires

Conseils sur la protection des bâtiments contre la grêle, les orages, les inondations et autres dangers météorologiques, à l'aide de check-listes à télécharger:

www.protection-dangers-naturels.ch

Informations sur la protection des bâtiments contre les risques naturels et conseils de spécialistes en dangers naturels:

www.eca-vaud.ch

Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud

Division prévention

Av. du Général-Guisan 56
CP 300 – CH-1009 Pully
T. 058 721 21 21 – F. 058 721 21 22
prevention@eca-vaud.ch

www.eca-vaud.ch

grêlon de 1 cm, RG2 = 2 cm, et ainsi de suite. Les maîtres de l'ouvrage et les architectes peuvent ainsi opter pour le produit approprié aux exigences de résistance à la grêle (exposition, etc.).

En se référant aux risques encourus dans le canton de Vaud ainsi qu'à l'expérience acquise par nos experts en sinistres et en prévention au cours des dernières années, l'ECA recommande l'utilisation de matériaux appartenant au minimum à la classe RG3 afin d'éviter toute mauvaise surprise. Par exemple, même si leur fonctionnalité n'est pas atteinte, il n'est jamais agréable de voir ses stores neufs bosselés après le premier orage de grêle.

Règles de l'art dans la construction

L'estimation des bâtiments par notre Commission d'estimation n'implique pas la reconnaissance de la bienfaisance du bâtiment ou de l'ouvrage. La responsabilité incombe au propriétaire ou à des tiers et n'engage pas celle de l'ECA en cas de violation des règles de l'art de construire ou de non respect des prescriptions en matière de police du feu.



La réflexion sur la protection des bâtiments face aux dangers naturels doit être intégrée dès le stade de la planification.

Indemnisation en cas de sinistre

Le choix judicieux de matériaux de construction résistants prend tout son sens en cas de sinistre dès lors qu'ils ne seront en général pas endommagés par la grêle. Le cas échéant, ils seront indemnisés à leur valeur à neuf en cas d'atteinte à leur fonctionnalité. Par contre, il n'en va pas de même pour les matériaux peu résistants qui seront indemnisés à leur valeur actuelle en cas d'atteinte similaire.



Nous protégeons l'essentiel